CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 03/2019 – Budget 2020
De l'Association Sécurité Riviera

Monsieur, le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le budget 2020 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Dans sa séance du 9 juillet 2019, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 13 août en présence d'une délégation du Comité de direction.

Etaient présents : M. Bernard Degex (Président Codir), M. Frédéric Pilloud (Directeur ASR), Major Ruben Melikian (chef du service de police), Major François Fleuti (chef du service de la protection civile), M. Marc François (chef du service d'ambulances), M. Sébastien Piu (chef des services généraux), Capitaine Laurent Quillet (remplaçant du Commandant), Mme Isabelle Henny (responsable des finances), M. Dario Piras (responsable des ressources humaines).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

Membres de la Cogest

Communes	Membres			
		09.juil	13.août	
Blonay	André Grivel	X	X	
Chardonne	Philippe Mercier	Excusé	Excusé	Rempl. Anne Ducret
Corseaux	Hans Jörg Müller-Hermann	X	x	
Corsier	Tiago Ribeiro	X	X	
Jongny	Marc Badoud	Démission	Démission	A repourvoir
La Tour-de-Peilz	Roger Urech	X	x	
Montreux	Yanick Hess	Excusé	x	Rempl.Olivier Blanc
Saint-Légier	Pierre-Alain Besson	X	x	
Vevey	Nuno manuel Dos Santos	X	x	
Veytaux	John Grandchamp	X	x	

Questions au Comité de direction

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 9 juillet 2019 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur les points suivants :

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

QUESTIONS GENERALES

- **DA 005 du 21 mai 2015 :** Où en est le processus d'application de cette directive (primes d'assiduité) ?

Réponse:
Actuellement, cette directive est toujours appliquée. En collaboration avec la Délégation du personnel, la Direction souhaite mener une réflexion de fond dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique des ressources humaines. Par exemple, sa refonte pourrait s'orienter vers un concept de sécurité et santé au travail, favorisant également la pratique du sport.

Pour l'heure, six priorités ont été définies par les délégués des collaboratrices et collaborateurs, soit :

1. Valorisation et reconnaissance des employés ;
2. Ouverture à la critique constructive ;
3. Ecoute et implication du personnel dans les décisions ;
4. Transparence sur les règles d'évolution de fixation des salaires ;
5. Système comprenant un salaire de base, des primes et des indemnités, tenant compte des spécificités de chaque fonction ;
6. Renforcement des Ressources humaines.

- **Abréviations :** Nous aimerions obtenir les significations des abréviations des cours de tous les services.

Réponse:
Au niveau du développement des cadres, les cours suivants ont été sélectionnés :
Pour l'ensemble des services (cohérence transversale)

- Certificat exécutif en management et action publique (CEMAP) auprès de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)
- Module « Leadership » auprès de l'Association suisse de la formation des cadres (ASFC) ;
- Modules spécifiques au management auprès du Centre d'éducation permanente (CEP).

Spécifique au service de police

- Cours de conduite (CC I et II) auprès de l'Institut suisse de police (ISP), au niveau de l'encadrement de proximité ;
- Certificat d'études avancées (CAS) en conduite des engagements de police, au niveau d'un officier.

- **Mutations :** Un tableau explicatif de toutes les mutations serait le bienvenu. Il devrait comporter les noms des personnes responsables de chaque service.

Réponse:
Deux réallocations de ressources ont été opérées sur le budget 2020, soit :

1. Remplaçant du Commandant & responsable des manifestations, qui a la suite de la restructuration du Service de police intervenue le 1er janvier 2019, a été transféré aux Services généraux pour y occuper la fonction de Responsable de l'Office du Commerce et des Manifestations (OCM).

2. Chef des services généraux, qui a été transféré dans la cellule 601 « Direction et Services généraux », pour améliorer la cohérence comptable. En effet, les charges salariales de l'intéressé sont actuellement imputées dans la cellule 607 « Amendes d'ordres », ce qui ne fait pas sens car il est en charge de la totalité des Services généraux et non uniquement de ladite cellule 607 « Amendes d'ordres ».

QUESTIONS SUR LE PREAVIS

P.3

- **RH :** Quelles sont les conséquences concrètes ? Les explications sont difficilement compréhensibles.

Réponse:

En se référant à la vision ASR 2025, l'opérationnalisation de notre politique des ressources humaines, développée en étroite collaboration avec la Délégation du personnel et l'expertise de l'IDHEAP, nécessitera la création, voire la consolidation, des processus (le recrutement, l'intégration, le développement, la santé et la sécurité au travail, ainsi que le départ) en lien avec l'activité du service. Le but est d'améliorer, respectivement de développer l'accompagnement offert à environ 250 collaboratrices et collaborateurs.

Ces tâches nécessiteront donc une charge de travail supplémentaire, difficilement absorbable par une équipe de 2 équivalents plein temps (EPT), sans cette dotation supplémentaire de 0.3 EPT.

- **Ambulance :** Quel est le montant de la subvention annuelle ?

Réponse:

Le montant de la subvention varie d'année en année en fonction de l'activité opérationnelle réelle du service. Les principes de calcul de la contribution étatique sont fixés par la directive idoine du 30 novembre 2018.

Pour 2020, les montants inscrits au compte 605.4514 sont détaillés sur la base de la subvention prospective pour l'année 2019. Ils correspondent aux éléments objectifs disponibles au moment de l'élaboration du budget. Le total est de CHF 1'972'977.-.

Pour 2018, le bouclement de la Direction générale de la santé (DGS), reçu en date du 7 juin 2019, porte sur une subvention définitive de CHF 1'400'034.-.

En partenariat avec le Service de protection et sauvetage de la Ville de Lausanne, des négociations ont été amorcées en 2018 avec la DGS. En 2019, elles permettent la reconnaissance des domaines de la formation continue, de la qualité et de la logistique, ce qui représente une rétribution supplémentaire de CHF 108'062.-. De plus, la DGS subventionnera le projet pilote de « Rapid responder » à hauteur de 1.2 EPT pour compenser les conséquences opérationnelles de l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais, site de Rennaz. Il est nécessaire de poursuivre ces démarches avec beaucoup de diplomatie.

- **UTLI :** Quel sujet le projet « Odyssée » concerne-t-il ?
  Quelles sont les raisons de ces changements ?

Réponse:

Il s'agit du projet cantonal lié au remplacement de plusieurs applications informatiques de Police. En effet, les trois applications centrales que sont le Journal des Evénements de Police (JEP), son générateur de rapports (Graphite) et son Système d'Information et d'Archivage Police (SINAP) permettent aux policiers de s'acquitter quotidiennement de leurs missions. Avec une ancienneté qui varie entre 10 et 14 ans, ces applications sont aujourd'hui devenues obsolètes.

Ainsi, au début de l'année 2017, leur éditeur a annoncé l'abandon de tous supports et développements. En outre, la nouvelle norme de cyberadministration eCH-0051 sur l'échange des données est entrée en vigueur le 1er avril 2019 ; cela impose de renouveler le système avant le délai de mise en conformité de trois ans qui échoit le 31 mars 2022. Le renouvellement des applications JEP/SINAP/Graphite est donc devenu incontournable et ne pourra être différé sans risque sécuritaire important.

Il est précisé que le choix d'une nouvelle solution informatique est du ressort de la Direction Opérationnelle, qui regroupe les représentants des corps communaux, sous la présidence du Commandant de la Police cantonale. Un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2018. Quatre soumissionnaires y ont répondu, avec des prix allant de CHF 7.7 millions à plus de CHF 25 millions. La société « Xplain » a remporté le marché. Sa sélection a été conduite et analysée par les différentes instances impliquées dans la gouvernance du projet et validée par le Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2018. Aucun recours n'a été déposé.
Ces changements sont liés, d'une part, à l'obsolescence de nos ressources informatiques : sites Internet et Intranet, serveur Intranet Vevey Windows 2003 ne pouvant plus bénéficier d'une maintenance, application relative au registre des entreprises (G2i) abandonnée par la société qui l'a créée, et qui, à terme, ne sera plus prise en charge sur les serveurs de la commune de Montreux. D'autre part, à des projets informatiques cantonaux de grande ampleur, qui auront un impact sur notre activité : projet « Odyssée » et projet de centralisation de la gestion des manifestations sur le portail Pocama.

- **SDIS :** Quelles sont les nouvelles concernant l'engagement d'un nouveau commandant ? A quel besoin l'engagement d'un quartier-maître correspond-t-il ? S'agit-il en fait d'un intervenant de plus ?

Réponse:

Au terme de la mise au concours, nous avons reçu 11 candidatures intéressantes pour le poste du Chef du Service de défense et incendie (SDIS) et membre de la Direction. Une pré-sélection sur dossier est en cours et les premiers entretiens se dérouleront entre la fin août et le début septembre 2019. Le processus de sélection est défini, car nous souhaitons présenter le nouveau Commandant lors du rapport annuel du SDIS en décembre 2019. L'entrée en fonction est prévue durant le 1er trimestre 2020 au plus tard, selon le délai de congé du candidat retenu.

Dans les circonstances que nous connaissons, l'opportunité d'engager un Officier quartier-maître s'inscrit dans la perspective d'une restructuration partielle de l'Etat-major. Le départ d'une collaboratrice administrative avec un taux d'activité de 50 %, nous conforte dans le sens d'une réallocation partielle de ressource. En renforçant l'équipe des officiers de permanence, elle corrobore une recommandation du consultant mandaté pour l'analyse du dispositif de défense incendie et de secours visant à engager du personnel au sein de l'ASR qui puisse intervenir au profit du SDIS. Par exemple, lors de la sélection d'Assistants de sécurité publique, nous privilégions des candidatures plus polyvalentes en ce sens.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer la qualité de l'encadrement des volontaires qui représentent une précieuse ressource pour l'efficience de l'ensemble du service et de développer une culture collégiale au sein de l'Etat-major.

P.4

- **2ème § Localisation des services :** Quelle est l'utilité de ce mandat d'étude complémentaire ?

Réponse:

Selon l'évolution du projet relatif au dispositif régional de sécurité publique et du site potentiellement retenu pour la réalisation d'une Maison de la sécurité publique regroupant l'ensemble des services ou d'un Centre de compétences sécuritaires intégrant également les partenaires cantonaux. Il s'agit de disposer d'un montant de réserve en cas de besoin d'une analyse complémentaire liée aux spécificités des autres services, en particulier de celui de police. En fonction des futures décisions politiques, ce montant pourrait également être alloué à un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) ou pour l'étude du déménagement provisoire sur l'ancien site hospitalier de Montreux.

Une présentation de ce projet stratégique sera faite lors de la séance du Conseil intercommunal du 26 septembre 2019 afin de favoriser une compréhension commune, notamment des enjeux pour la région.

- **Site internet et intranet :** La refonte est-elle due à des pertes réelles de données ou à un important risque latent ?

Réponse:

La refonte est due essentiellement à l'obsolescence du système actuel, qui est susceptible de générer de sérieux risques de pertes de données et de dysfonctionnements. Comme mentionné précédemment, le site Intranet utilise une ancienne version du logiciel Windows Server (2003), version pour laquelle il n'est plus possible de bénéficier de mises à jour. De ce fait, la sauvegarde des données est extrêmement compliquée à réaliser et engendrerait un coût très important, qui plus est, pour un résultat aléatoire.

Pour ce qui est du site Internet, sa gestion est également assurée par un système d'ancienne génération, ce qui pénalise notamment ses capacités d'évolution et d'adaptation, notamment aux supports actuels (ex. tablettes ou smartphones).

- **Remplacement de véhicules :** Le nombre de kilomètres évoqué nous paraît faible pour un remplacement !

Réponse:

L'expérience nous a démontré que les véhicules d'intervention - susceptibles d'être utilisés 24 heures sur 24 et 365 jours par année, en courses urgentes (parfois en démarrage à froid) par une multitude de chauffeurs - sont davantage mis à rude épreuve que des véhicules voués à une utilisation standard.

Passé le kilométrage indiqué d'environ 120'000 km, l'on déplore souvent des dysfonctionnements. Afin que l'on puisse procéder aux réparations, ces véhicules doivent fréquemment être immobilisés. Cela nuit donc à leur disponibilité, étant précisé qu'il s'agit de moyens opérationnels importants. Toutefois, une évaluation sera faite de cas en cas.

Une première analyse a été menée par le Service de police avec l'appui de l'Unité technique (UTLI) en tenant compte de différents éléments, soit les frais d'entretien et de réparation, la période de garantie, y compris les possibilités de prolongation, l'usure des agrégats, en particulier des rampes électroniques. Un plan de renouvellement a d'ailleurs été élaboré en veillant à répartir les coûts sur plusieurs exercices budgétaires.

Naturellement ouverts à d'autres possibilités, nous pourrions tenter d'autres expériences, mais il est déterminant d'en évaluer préalablement les risques pour ne pas péjorer la sécurité des intervenants. Par ailleurs, il convient de relever que nous suivons avec un grand intérêt les évolutions technologiques qui tendent à rendre les véhicules plus respectueux de l'environnement pour autant qu'ils répondent à nos besoins spécifiques. Ce sujet mérite une attention particulière.

- **Ambulance :** S'agit-il d'une ambulance supplémentaire ?
  Où ce véhicule sera-t-il stationné ?

Réponse:

Il s'agit du renouvellement d'une ambulance acquise en 2011. L'acquisition est à la charge de l'ASR mais l'amortissement est garanti par l'Etat à hauteur de 8 tranches annuelles de CHF 35'000.-.

Cette ambulance sera stationnée au chemin de Béranges 111 à La Tour-de-Peilz.

P.5

- Les coefficients de répartition entre les communes doivent être absolument revus, cela est-il envisageable prochainement ?

Réponse:

Une étude est effectivement en cours en collaboration avec le Professeur Soguel de l'IDHEAP afin de redéfinir la clé de répartition des charges pour les communes.

A ce stade, les premières réflexions sont intéressantes, mais nécessiteront un travail important pour la révision des processus internes et celle des dispositions statutaires. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

P.6

- Le budget 2020 présente une augmentation d'environ 10%, ceci malgré un retour de facturation concernant la FEVI.

Quelles en sont les raisons ?

Réponse:

La facturation des frais concernant la FEVI sera effectuée durant l'année 2019 et n'a de ce fait pas d'impact sur le budget 2020.

L'augmentation du budget 2020 est principalement due à la revalorisation des salaires, des policiers dans un premier temps (montant global de CHF 540'000.-, alloué en 2019), puis de l'harmonisation au sein des autres services au 1er janvier 2020 pour laquelle une enveloppe de CHF 320'000.- est prévue.

P.8. Dernier §.

- Cette progression va-t-elle continuer au même rythme dans le futur ?

Réponse:

En principe pas, car les divers réajustements concernant l'ensemble des fonctions de l'ASR ainsi que l'amélioration du système de progression des cadres ont été portés au budget 2020, pour un montant global de CHF 320'000.-, en plus des augmentations salariales statutaires.

A l'avenir, nous ne devrions plus avoir la nécessité d'opérer de tels réajustements, sous réserve des futures réflexions concernant l'inconvénient de fonction ou d'une potentielle harmonisation des statuts des policiers et policières vaudois.

Une présentation du processus en cours, dont la phase de benchmark (comparaison des classifications salariales au niveau du paysage policier vaudois) sera effectuée lors de la séance de la Commission de gestion du 13 août 2019.

Remarque Cogest : le processus en cours, fort intéressant, nous a été présenté lors de la séance du 13 août.

QUESTIONS SUR LE BUDGET « COMPTES »

- **600.3170 Cellule C1**
  Frais de réception et manifestation : Bannière ASR 20'000 CHF, quelle est la justification d'un prix si élevé ?

Réponse:

Depuis la création de l'ASR, nous ne disposons pas d'une bannière officielle de représentation. Celles qui existent ne sont pas ou plus représentatives de l'organisation. Afin de d'en disposer d'une unique pour l'ensemble des services, nous proposons d'acquérir un modèle correspondant traditionnellement aux différentes associations et sociétés. Après contacts auprès de quatre fournisseurs potentiels, nous précisons que la fourchette des prix oscille entre CHF 10'000.- à plus de CHF 15'000.- pour un modèle brodé en soie. D'autres alternatives moins onéreuses sont possibles, mais pas avec la même qualité de produit et moins de rayonnement de l'image.

Dans le montant global, nous avons également prévu les frais liés à son inauguration, notamment pour une collation. Cet événement pourrait être intégré dans le programme de la journée de législature prévue en 2020. A cette occasion, nous souhaitons vivement y associer les autorités et l'ensemble des partenaires sécuritaires.

- **603.3091 : Frais de formation professionnelle**, de quelle(s) formation(s) s'agit-il ?

Réponse:

Plusieurs formations sont incluses dans ce compte, notamment celles concernant la conduite opérationnelle et le management pour les cadres, des formations continues, que ce soit à l'Institut Suisse de Police (ISP) ou d'autres centres de formation reconnus.

- **604.3091 : Cours CC2**, (voir questions générales) de quoi s'agit-il ?

Réponse:

Il s'agit du cours de conduite de niveau II pour l'échelon « chef de chefs » à l'Institut Suisse de Police (ISP). Le cours comprend un module opérationnel et un autre relatif au management d'équipes.

- **605.3011 cellule C6 Traitements :**
  Quel est le rôle de ce « rapid responder » ?

Réponse:

Dans le cadre de la mise en service de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, la Direction générale de la santé renforce l'effectif du service d'ambulances, en introduisant un concept dit de « Rapid Responder ». Un ambulancier senior est engageable par le 144, il se déplacera à bord d'un véhicule léger (break 4x4 financé par l'Etat), afin de palier à tout éventuel déficit de couverture de la Riviera en ressources ambulancières. Le « Rapid Responder » ne pourra pas transporter de patient, mais pourra garantir le traitement initial dans l'attente de l'arrivée d'une ambulance.

- **605.3124 carburant, combustible :** De quel déménagement s'agit-il ?

Réponse:

Il s'agit du déplacement de l'hôpital à Rennaz qui engendrera des trajets supplémentaires pour nos ambulances et de ce fait des coûts additionnels de carburant.

- **605.3091 Frais de formation professionnelle du personnel :**
  ASFC (voir questions générales), de quoi s'agit-il ?.

Réponse:

Il s'agit d'un cours relatif au domaine du « leadership », dispensé par l'Association suisse pour la formation des cadres (ASFC).

- **605.3155 entretien des véhicules :** Quelles sont les raisons de cette forte diminution ?

Réponse:

Des coûts extraordinaires liés à la Fête des Vignerons ont été exceptionnellement portés au budget 2019, dont la location d'ambulances supplémentaires et d'un poste de secours mobile. Il est à noter que le budget a été établi au début de l'année 2018, avant l'attribution du dispositif médico-sanitaire à l'ASR.

- **605.3313 Amortissement équipement :**
- Que concerne cet amortissement ? Nouvelle ambulance donc nouveau véhicule ?

Réponse:

Ce compte regroupe l'amortissement des ambulances par l'Etat. A l'exception du véhicule de type break 4x4 du « Rapid Responder », la dotation reconnue par la Direction générale de la santé ne change pas, elle est de 3 véhicules de première ligne et d'un véhicule de réserve.

- **605.3193 Cotisations :**
  Quelles sont les raisons de cette augmentation ?

Réponse:

La principale raison est la volonté annoncée par l'Association des responsables d'exploitation des services du dispositif cantonal (ARESA) d'augmenter le montant de la cotisation annuelle.

L'ARESA est un partenaire clé pour la Direction générale de la santé dans le pilotage du dispositif cantonal, cette association manque actuellement de moyens pour mener ses actions à bien.

- **605.4514 Participation du Canton :**
  Nous aimerions obtenir des explications concernant cette nouvelle convention.

Réponse:

La directive du 30 novembre 2018 traite de la contribution de l'Etat au financement des services d'ambulances. Par la suite, un contrat de prestations pluriannuel (CPP) est passé entre la DGS et les organisations qui garantissent la prestation de soins préhospitaliers. Le contrat actuel couvre les années 2019 à 2023. Il fixe le cadre législatif, définit les missions et décrit les principes comptables et financiers.

Le CPP est complété par un avenant annuel, où les principes du contrat sont abordés dans le détail : échéances, modalités financières, résultats d'exploitation à restituer à la DGS sous forme de livrables et d'indicateurs, charges salariales reconnues, frais de formation, frais liés aux véhicules et au matériel, loyers et corrections particulières. Historiquement, le total maximum des charges reconnues par l'Etat ne couvre pas les coûts réels du service d'Ambulances.

D'intenses négociations se sont déroulées ces deux dernières années, entre la DGS d'une part, et par l'ASR en partenariat avec le Service Protection et Sauvetage de la Ville de Lausanne (SPSL) d'autre part. Comme évoqué précédemment, un premier volet de mesures financières supplémentaires a été accordé par l'Etat dès le 1er janvier 2019. Nous nous situons actuellement dans une phase de transition, où seuls les chiffres de 2018 sont connus. Ces derniers reposent sur l'ancienne directive financière et ne nous éclairent par conséquent que très peu sur la situation 2019. Ce dossier représente un point d'attention, de nouvelles négociations sont programmées avec la DGS au début de l'automne.

- **650.3011 Traitements :** Quel est le cahier des charges de ce quartier-maître ?

Réponse:

Ce cahier des charges d'Officier quartier-maître sera établi avec le nouveau Chef du Service de défense incendie et de secours. En outre, sa mission principale sera de renforcer l'Etat-major du Service tant au niveau des tâches organisationnelles (appui administratif, gestion des ressources humaines propres au service, en particulier des volontaires) qu'opérationnelles (optimisation de la répartition des permanences au sein des officiers).

Pour l'heure, il convient de relever qu'il y a peu d'accompagnement offert au personnel de milice, par exemple dans la gestion des conflits, du stress post-traumatique, etc.

- **650.3185 Honoraires :**
  Quelles sont les raisons de ces variations ?

Réponse:

La charge portée aux comptes 2018 correspond au mandat confié à Team Consult et relatif à la future localisation des services de l'ASR. L'Établissement Cantonal d'Assurance a participé à hauteur de 50% à cette étude.

Aucune dépense n'a été prévue pour des honoraires dans le budget 2019.

Dans le cadre de l'organisation du SDIS, l'assessment lors de l'engagement d'une collaboratrice ou d'un collaborateur est prévu au budget 2020 pour un montant de CHF 5'000.-.

- **650.3155 Entretien des véhicules :**
  De quel entretien s'agit-il ?

Réponse:

Il s'agit de l'entretien des véhicules du SDIS, propriété de l'ASR. Entre autre, sont chargées au compte les dépenses de réparations, remplacement de pneus ou lavage des véhicules.

En conclusion

La Commission de gestion l'unanimité des membres présents vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les conseillères et conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 03/2019 du Comité de direction du 07 juin 2019 sur le projet de Budget 2020 de l'Association Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le projet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2020 qui présente les résultats suivants :

Total des charges brutes pour les comptes 600 à 66	CHF	43'746'563.00
Total des revenus pour les comptes 600 à 66	CHF	24'405'315.00
Soit une charge nette à répartir pour les comptes 600 à 66	CHF	19'341'248.00

Au nom de la Commission de gestion
Le Président-rapporteur

Annexe : Article « Sauveteurs à vélo »